

Formation à l'Initiateur Entraîneur en Apnée 2024 – 2025 (IE1 et IE2)

La Commission apnée du CODEP 29 organise une formation et un examen d'Initiateur-Entraîneur apnée. (Niveau Initiateur-Entraîneur 1 (espace proche) et Initiateur-Entraîneur 2)

Nous vous invitons à prendre connaissance des textes régissant ces niveaux, notamment les conditions de candidature:
<https://apnee.ffessm.fr/uploads/media/docs/0001/10/a820d027d20ac66d95aec2c73985819eff02cd12.pdf>

Les dates :

- Le Stage Initial (SI) aura lieu **le samedi 30 novembre et le dimanche 1er décembre 24 (à Brest)**
- Charge à chacun des candidats de trouver un tuteur pédagogique à savoir un **MEF2 apnée** ou **MEF1 apnée (voir les conditions sur le Manuel de Formation IE)** qui suivra **la progression pédagogique et le remplissage du carnet pédagogique.** (*si doutes ou questionnements me contacter*)
- L'examen aura lieu le **dimanche 27 avril 2024 (à Brest)** sous réserve de confirmation de disponibilité.
- Nous proposerons des journées pédagogiques

Le règlement de la formation suit les tarifs standards du Codep 29, soit

-55€ pour la formation initiale

-40€ pour l'examen (carte comprise) *Les candidats hors 29 peuvent aussi participer dans la limite des places disponibles.*

L'**inscription** à cette formation s'effectue via un **formulaire en ligne** que vous pourrez compléter via ce lien [hello asso](https://www.helloasso.com/associations/ffessm-finistere/paiements/stage-initial-initiateur-entraîneur-apnee-2025) (inscription et paiement)

<https://www.helloasso.com/associations/ffessm-finistere/paiements/stage-initial-initiateur-entraîneur-apnee-2025>

Les contacts pour toute question / échange

Guillaume Lescure

06 30 01 15 91

g_lescure@yahoo.fr et/ou apnee@ffessm29.fr

Dossier et conditions de candidature :

- Être âgé de 18 ans révolus à la date de l'examen (ou de l'ACEL pour les mineurs)
- Compléter le formulaire d'inscription en ligne,
- Copie de la licence F.F.E.S.S.M. en cours de validité,
- Le virement HelloAsso (lien envoyé une fois l'inscription en ligne effectuée)
- Attestation du Niveau Apnéiste ¹ à minima,
- Attestation du RIFAA
- Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'apnée de moins d'un an, délivré par un médecin fédéral ou titulaire du C.E.S. de médecine du sport (capacité ou D.U), médecin hyperbare ou médecin de la plongée.
- Présenter un courrier de recommandation signé par le Président de son club d'appartenance
- **Trouver un MEF1 apnée (avec attestation de capacité au tutorat) ou MEF2 apnée en tant que tuteur de stage qui suivra la progression pédagogique et le remplissage du carnet pédagogique.**